

LIMINAIRE DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 03/04/2017

Madame la Présidente du Comité Technique,

Par note de service du 3 février 2017, le Directeur Général vous a demandé de mettre à l'ordre du jour de ce comité technique un nouveau règlement intérieur.

Montrant ainsi son peu d'attachement au dialogue social, Bruno Parent, modifie le fonctionnement de nos comités techniques puis de nos CAP locales en cours de mandat, en réduisant les droits des représentants syndicaux élus par les personnels.

Temps de préparation et de rédaction réduits, suppression du remboursement des frais de déplacement pour les suppléants. Ce qui montre ainsi le peu de considération de notre Direction Générale pour les représentants syndicaux élus par le personnel.

Personnel, qui tente, vaille que vaille, à assurer la continuité du service public, malgré les suppressions de sites, de réductions d'effectifs et de démantèlement de nos missions.

Nous n'avons pas l'habitude dans notre section de pratiquer la politique du boycott, mais là, la coupe est pleine, nous avons décidé de ne pas nous rendre à la première convocation du Comité Technique Local pour nous exprimer contre ce mépris qui nous est adressé par notre Directeur Général.

Ce dernier avait reçu toutes les organisations syndicales le 13 décembre 2016 et à l'issue de cette réunion, avait formulé la proposition de ne mettre en pratique ses projets qu'après les prochaines élections. Notre Directeur Général est donc revenu sur sa parole, ce qui ne fait qu'attiser notre légitime colère.

LES REPRESENTANTS FORCE OUVRIERE AU CTL

**MARION DAVID SADLAN
OLIVIER LHOUMEAU
PHILIPPE ROUZEAU
THIERRY SOLAS**

Compte rendu CTL du 3 avril 2017

Suite à la décision de changement du règlement intérieur des CTL de façon unilatérale par la Direction, le CTL du 24 mars a été boycotté par l'ensemble des organisations syndicales (OS).

L'ouverture du CTL a été l'occasion pour FO de lire notre liminaire portant sur le manque de dialogue social de la Direction Générale et la volonté affichée de passer le plus vite possible le maximum de réforme avant les élections.

L'ordre du jour comportait 12 points : 6 pour avis et 5 pour information. Le dernier point étant les questions diverses. L'ensemble des OS a également fait remarquer la pauvreté des documents envoyés voire leur absence totale sur certains points.

Les points pour avis ont été traités dans la matinée,

1) Approbation des PV des réunions antérieures (pour avis).

Approuvé par l'ensemble des OS

2) Evolution des modalités de fonctionnement des CTL (pour avis).

2 points ont été présentés au vote.

-le remboursement des frais de déplacement des représentants du personnel suppléants qui est supprimé sauf si le titulaire est absent et qu'il est remplacé par le suppléant.

-la durée des autorisations d'absence pour la préparation et le compte rendu des réunions. Habituellement d'une journée, le temps pour la préparation et le compte rendu est désormais celui de la durée prévisible de la réunion.

Sur ces 2 points les OS ont votées contre en faisant remarquer que cela revient à restreindre le dialogue social au sein d'une direction en ne permettant plus aux personnes éloignées de la DDFIP de se faire entendre. Les services ou postes à l'autre bout d'un département risquent de ne plus être représentés s'il faut venir sur ses deniers propres aux réunions.

FO a demandé des précisions sur le terme durée prévisible. La présidente s'est engagée à faire état d'une durée sur les convocations et à tenir compte des délais de route AVANT et APRES la réunion afin de ne pas pénaliser les personnes venant de loin. Une note nationale et sa déclinaison locale devraient voir le jour cette année sur les délais de route.

Solidaire a demandé que les décisions actées en CTL soient portées à la connaissance des agents sur le modèle du CHSCT. La présidente a promis à les faire paraître sur Ulysse 16 dans les 2 mois.

Les OS ont fait remarquer que l'article 23 du CTL portant sur les délais de transmission des PV des réunions devraient être plus scrupuleusement respectés étant donné les nouvelles règles annoncées.

3) Formation professionnelle : Bilan de l'année 2016 (information) et plan 2017 (avis)

Il apparaît sur le plan que depuis 2015 le département a perdu 23 agents. Un apprenti a été accueilli en 2015 et un autre cette année. En 2016 la DDFIP 16 a accueilli 3 services civiques pour l'accueil des usagers.

Le nombre de jours moyen de formation a baissé de 6,08 % entre 2015 et 2016.

553 personnes se sont inscrites à la formation numérique mais seulement 421 l'ont commencée et 326 l'ont terminée. FO propose vu, le manque d'ergonomie de ce système, la mise en place d'un lien sur Ulysse permettant de reprendre plus facilement les E-formations les contraintes professionnelles ne permettant pas toujours de finir la formation en une seule fois,

FO s'est aussi interrogé sur le nombre conséquent d'absents enregistré tant pour les formations continues qu'initiales (15,34%). La direction n'a pas pu répondre à cette question,

FO est intervenu pour demander une formation PAS (prélèvement à la source) pour les trésoreries spécialisées arguant que celles-ci allaient être en première ligne pour répondre aux interrogations des collectivités.

Une formation spécifique sera délivrée en mai.

FO s'est abstenu devant la difficulté des agents à se faire rembourser leurs frais de stage.

4) Transfert de la gestion des frais de déplacement des agents vers le centre de service budgétaire (Sbud) de la DDFIP de la Haute-Vienne (pour information)

Les OS ont demandé si cela allait impacter le BIL.

La direction a répondu que cela allait dégager un ETP (équivalent temps plein) qui ne serait cependant pas supprimé mais redéployé.

Les OS ont demandé s'il était certain que cet emploi ne serait pas supprimé. La direction n'a pas répondu.

La Haute-Vienne teste ce dispositif sur d'autres départements. Les délais de traitements ne devraient pas être trop long. Il sera possible de contacter le SBUD par téléphone et par mail. Les demandes d'achat de billet de train se fera via un formuel BILTRA (pour billet de train) de saisie. Il faudra impérativement le dépôt d'un ordre de mission dans FDD pour pouvoir remplir BILTRA. Par délégation la DDFIP 87 gèrera aussi FDD

La DDFIP 16 conserve les OM permanents, l'autorisation d'utiliser son véhicule personnel, la centralisation des PJ et la gestion des litiges.

Une note portant sur les PJ papier à envoyer à la direction est en cours de rédaction.

Les OS se sont déclarées dubitatives quant aux promesses faites autour de ce dispositif car aucune étude n'a été réalisée et il n'a pas été possible de consulter ce fameux formuel.

5) Modification des résidences d'affectation nationale du département de la Charente (pour avis)

La direction se propose d'affecter la trésorerie de Chalais dans la Ran d'Angoulême et le SIP-SIE de Barbezieux à la RAN de Cognac.

Ce changement qui ne pourra intervenir que pour septembre 2018 s'il est accepté par la DG ne concernera pas ceux qui sont déjà affectés sur ces sites. L'affectation ne changera que sur les dossiers administratifs.

Il a été fait remarqué que la RAN de Ruffec était en plus grande difficulté que la RAN de Barbezieux et que le soit disant manque d'attractivité de cette RAN était plus dû aux règles de

gestion qui empêchaient de combler un sous-effectif sur un site quand la RAN était globalement en sur effectif.

Les OS se sont prononcées contre.

6) Immobilier du centre des Finances publiques de Soyaux (pour avis)

- travaux et installation du futur SPFE : abstention

- réinstallation de la BDV : abstention

Sur ces 2 points FO s'est abstenu vu les incertitudes des projets proposés et surtout en l'absence d'élément budgétaire pouvant permettre une évaluation de ceux-ci.

FO déplore qu'après plus d'un an de réunion la direction ne puisse pas présenter des projets plus aboutis.

- Installation de la cellule foncière du SIP d'Angoulême Extérieur : pour

Le projet ne nécessitant pas de lourds travaux et les agents étant pour, FO a voté dans ce sens.

L'étude réalisée par l'ergonome devant servir à l'aménagement de l'accueil de Soyaux a été rendu en début de mois mais la direction n'a pas souhaité communiquer officiellement sur le sujet.

7) Bilan d'activité du service d'appui au réseau (SAR) (pour information).

4 postes en ont bénéficié en 2016 (Chasseneuil-sur-Bonnieure, Gond-Pontouvre, Ruelle, Saint-Claud).

Cette expérimentation concerne 29 départements pour l'instant (avant généralisation à l'ensemble du territoire).

Le SAR relié à la cellule CEPL a un champ d'intervention allant du recouvrement au visa des dépenses simple. La portée de l'intervention se décide via une convention entre le chef de poste et la direction.

Les OS sans méconnaître l'aide apporté par les collègues du CEPL relèvent que c'est le manque d'effectif généralisé qui a conduit la DG à créer ce dispositif qui entérine de fait le manque d'effectif chronique des départements. Que le stress et la détresse des personnels due à la charge de travail croissante ne pouvait pas se résoudre comme par enchantement par la seule création de ce service.

8) Projet d'organigramme de la DDFIP (pour information).

Le projet n'étant pas encore arrêté la direction n'a pas souhaité communiquer le nouvel organigramme. La direction projette de remanier les services en fusionnant les pôles.

Il n'y aura plus que 2 pôles, le pôle métier regroupant plusieurs divisions (recouvrement unifié SPL et impôt, Etat, domaine qui de fait n'est plus directement rattaché au directeur, contrôle fiscal-DAJ) et un pôle RH-BIL.

Le domaine perdant ses deux évaluateurs, de nouvelles missions seront proposées.

Les OS ne voient pas trop l'intérêt de cette nouvelle organisation et ont interrogé la direction sur l'impact que cela aura sur les services.

Pour la direction l'impact sera minime car il ne s'agit pas de suppression mais d'une « simple » réorganisation.

9) Clôture budgétaire 2016 et présentation 2017 (pour information)

Ce n'est pas une surprise, la DGF (dotation globale de fonctionnement) a été baissée de 5,32 %.

Les OS ont fait constater qu'encore une fois la centralisation était rarement un gage d'efficacité et que le budget du département était déjà amputé avant tout vote.

La direction fait état d'un manque prévisionnel de 12000 euros sur notre budget en fin d'année compte tenu des opérations en cours. Il est cependant possible que nous recevions une aide du bureau immobilier et sécurité (SPIB-2C). Une révision du budget sera proposé lors d'un prochain CTL.

10) Présentation de la campagne impôt sur le revenu de 2017 (pour information)

Les OS ont fait remarquer que la non plus aucun document n'était fourni.

La direction a précisé que comme il n'y avait pas de plan départemental il n'était pas la peine de réaliser de document de présentation et que le dispositif serait reconduit à l'identique de celui de l'an dernier.

Les OS ont répondu qu'il était impossible de faire des propositions ou des remarques en l'absence de documents.

Il ressort cependant des questions posées que le PAS serait présenté à la presse le 13 avril et qu'elle ne pouvait communiquer dessus avant. Que la grosse évolution concernant les demandes de RIB sur les 2042 pour les salariés n'ayant pas de collecteurs ou les calculs des taux individuels ne devraient pas avoir beaucoup d'impact sur la fréquentation.

La direction a tenu à dire qu'il était prévu des renforts pour les trésoreries mixtes mais que si celles-ci ne demandaient rien elles n'auraient bien évidemment rien et qu'il appartenait aux chefs d'unités de se faire connaître en cas de besoin.

Les OS ne partagent pas l'optimisme de la direction.

11) Recrutement d'agents du service civique (pour information)

2 services civiques ont été recrutés en 2016 mais pour l'instant qu'un seul en 2017. Il sera dévolu au centre de Soyaux.

FO a fait remarquer que pour la direction, au vu de la présentation faite, les services civiques avaient bien vocation à remplacer un agent à l'accueil et qu'ils répondaient à un besoin et non pas comme cela avait été avancé et « vendu » en 2016 qu'il s'agissait d'aider des jeunes à trouver leur voie (ce discours servant aussi pour les apprentis).

12) Les questions diverses

FO a évoqué le cas du volet cassé de la trésorerie OPH, des volets bloqués du CFP de Cognac en attirant l'attention de la direction que ces demandes figuraient déjà dans les dernier rapports du DUERP.

Pour la direction il existe un plan local de visite des sites et que se sera fait progressivement.

LES REPRESENTANTS FO : THIERRY BADEL, MARION DAVID-SADRAN, PHILIPPE ROUZEAU